

LA PRESSE EN REVUE...

MERCREDI 3 FEVRIER 2016

SOMMAIRE

- 1) Elle fait exploser??
- 2) Aux chômeurs de se serrer la ceinture
- 3) La guerre pour le fric !
- 4) L'illusion de Valls
- 5) Fillon se fait remarquer
- 6) La fin de la doctrine ?!

Gérard Diez La Presse en Revue

I) Taubira pulvérise la déchéance de nationalité



L'ancienne ministre de la justice, à peine partie du gouvernement, publie une adresse aux nouvelles générations à propos du terrorisme et de la déchéance de nationalité. Une attaque en règle contre le projet porté par Hollande et Valls.

C'est une opposition frontale, sans compromis possible. Dans *Murmures à la jeunesse*, publié ce lundi 1er février, Christiane Taubira, à peine partie du gouvernement, livre un réquisitoire précis et détaillé contre la déchéance de nationalité pour les binationaux condamnés pour terrorisme, que François Hollande veut inscrire dans la Constitution. Leur rupture politique était inéluctable, alors que le débat sur la révision de la Constitution s'ouvre vendredi 5 février à l'Assemblée nationale.

Christiane Taubira a écrit ce court texte (94 pages, éditions Philippe Rey), alors qu'elle était encore ministre de la justice. Il est daté du 18 janvier 2016 et a été imprimé dans le plus grand secret en Espagne. François Hollande en a été informé juste avant qu'il n'acte avec elle, samedi 23 janvier, son départ du gouvernement, annoncé publiquement cinq jours plus tard.

Christiane
Taubira

**Murmures
à la jeunesse**

 Philippe Rey

Après une trentaine de pages consacrées au terrorisme de l'État islamique (dont l'acronyme en arabe est Daech), la future ex-garde des Sceaux en vient à l'essentiel, à ce qui motive l'ouvrage et ce qui justifiera, quelques jours plus tard, son départ du gouvernement dont

elle était une pièce maîtresse depuis bientôt quatre ans : la déchéance de nationalité, annoncée par François Hollande devant le Congrès le 16 novembre et confirmée juste avant Noël. Christiane Taubira examine chaque angle du débat.

D'abord celui de l'inégalité : « *Déchoir des terroristes, qui songerait à s'y opposer ? Binationaux ou non ! Mais quel effet sur les mêmes ? Ils ne meurent ni Français ni binationaux, ils meurent en morceaux. D'ailleurs, étaient-ils binationaux, les neuf qui ont semé la mort et la désolation dans Paris ce soir du 13 novembre ? Par contre, ils en ont tué, des binationaux : vingt-sept ! Trois fois plus qu'eux. (...) Puisque pour les déchoir sans en faire des apatrides il faut qu'ils soient binationaux, cette déchéance contiendrait une inégalité, les mêmes actes perpétrés par des Français n'ayant pas une nationalité de substitution ne produisant pas les mêmes effets.* »

L'élargir à tous, comme plusieurs socialistes l'ont évoqué, au risque de créer des apatrides ? « *Il y aurait là l'illustration de la différence entre l'égalitarisme et l'égalité. Là où l'égalité élève en élargissant à tous des droits et des libertés réservés à certains, l'égalitarisme nivelle, par le bas et par le pire.* » À propos de la faille juridique concernant les conventions sur l'apatridie, signées mais pas ratifiées, Taubira ajoute : « *Faudrait-il n'avoir ni respect pour son sens éthique, ni considération pour sa signature, ni souci de sa réputation, ni fierté de son aura, pour faire à cette occasion de la casuistique et se camoufler derrière une carence juridique pour justifier une dérobade morale et politique ?* »

L'élargir aux délits, et non aux seuls crimes, comme le demandent la droite et, finalement, le gouvernement dans la dernière version du projet de loi ? « *Pour des délits, infliger une peine aussi lourde que la déchéance de nationalité et, de plus, ne l'appliquer qu'aux binationaux, heurterait le principe de proportionnalité outre celui de l'égalité.* »

Christiane Taubira souligne aussi, sans surprise, « *l'absence totale d'efficacité* » de la mesure, craint qu'elle ne décourage les familles angoissées à signaler un proche au Centre de signalement mis en place par le gouvernement pour les personnes tentées par le départ en Syrie, et ironise sur le peu de personnes visées (« *l'introuvable déchu* »). Avant d'en venir aux « *principes et symboles* ».

« Osons le dire : un pays doit être capable de se débrouiller avec ses nationaux. Que serait le monde si chaque pays expulsait ses nationaux de naissance considérés comme indésirables ? Faudrait-il imaginer une terre-déchetterie où ils seraient regroupés ? Quel aveu représente le fait qu'un pays n'ait les moyens ni de la coercition ni de la persuasion envers l'un de ses ressortissants ? Quel message d'impuissance, réelle ou présumée, une nation enverrait-elle ainsi ? », écrit l'ancienne députée de Guyane.

Mais puisque la mesure relève avant tout du « symbole », comme l'a admis le premier ministre Manuel Valls, Christiane Taubira déplie consciencieusement ce qu'il recouvre : « L'essentiel est donc bien, en effet, dans le symbole. Est-ce si peu, le symbole ? Au contraire. Il arrive que le symbole soit tout. (...) Il a une fonction sociale et une dimension éthique. À qui parle et que dit le symbole de la déchéance de nationalité pour les Français de naissance ? Puisqu'il ne parle pas aux terroristes – si nous convenons que n'est pas concevable un vis-à-vis entre eux et la Nation –, qui devient, par défaut, destinataire du message ? Celles et ceux qui partagent, par totale incidence avec les criminels visés, d'être binationaux, rien d'autre. Ils sont des millions, ils le sont par choix, par ascendant, et parfois dans l'ignorance des règles des pays de leurs parents. Ils sont aussi Français de l'étranger, partis ou vivant à l'étranger, ils y ont parfois rencontré l'amour ; leurs enfants habitent deux univers (...). C'est à tous ceux-là que s'adresse, fût-ce par inadvertance, cette proclamation qu'être binationnel induit un sursis. Et une menace : celle que les obsédés de la différence, les maniaques de l'exclusion, les obnubilés de l'expulsion feront peser, et le font déjà par leurs déclarations paranoïaques et conspirationnistes, sur ceux qu'ils ne perçoivent que comme la cinquième colonne. »

La réponse à Manuel Valls

Christiane Taubira balaie les sondages favorables à la mesure et tente de rappeler François Hollande et sa majorité à son histoire politique. « En ces moments troublés, quand la République s'est tellement diluée qu'elle a perdu ses callosités et la mémoire de ses plaies et bosses pour ne plus être que le rempart de positions acquises, c'est justement sur le terrain des valeurs que la Gauche peut et doit renouer avec son identité historique et combative », juge l'ancienne ministre, qui évoque en passant l'affaire Dreyfus

et dont la colère semble enfler au fil des pages.

« Céder à la coulée d'angoisse et se laisser entraîner, au lieu d'endiguer, signe la fin du Politique et de la politique », dit-elle, avant de glisser son angoisse de voir Marine Le Pen gagner l'élection présidentielle. « Il est des choses trop inflammables pour s'en approcher sans méfiance avec deux silex à la main. L'un des silex est cette déchéance de nationalité visant des Français de naissance binationaux, l'autre est la triste et possible capacité pour la cheffe d'un juteux négoce familial d'accéder au pouvoir suprême. » « Tout ce qui n'est ni figé ni fermé les trouble. Un temps, c'est le Juif, un autre c'est l'Arabe, puis le Nègre, puis le musulman, après ou avant c'est la femme, ensuite l'homosexuel, puis le binationnel... » L'énumération est d'une grande cruauté pour François Hollande et son projet de réforme constitutionnelle.

Mais jamais Christiane Taubira, qui clôt son livre par un plaidoyer pour l'inventivité, la lutte collective ou le « partage de beauté », n'attaque frontalement François Hollande. Elle dit parfois « le Président ». Et c'est surtout pour lui rendre hommage qu'elle évoque, dans sa postface, les heures qui suivent les attentats du 13 novembre. Son récit le décrit en homme mesuré et calme, « ferme », « en vigilance », qui « se soucie » et « montre une attention », qui « se hisse » à la bonne hauteur.

Il n'empêche : ce que l'ancienne ministre écrit du projet présidentiel est politiquement dévastateur pour le chef de l'État dont la majorité est traversée de doutes sur la pertinence de la mesure. Il l'est d'autant plus que, outre son brio, sa fougue et sa maîtrise intellectuelle, Christiane Taubira joue à merveille des codes de l'agenda médiatique et des plans de communication bien huilés.

En creux, le livre est encore plus cruel pour le premier ministre dont il n'est jamais fait mention tout au long des 94 pages. Manuel Valls dit qu'il ne faut pas « expliquer » les terroristes car ce serait les « excuser » ? Taubira répond qu'il « faut refuser, malgré les intimidations, de capituler intellectuellement ». « Oui il faut comprendre pour anticiper et aussi pour ramener du sens au monde. Que les cris des tyranneaux de la pensée cessent de tétaniser nos esprits. (...) Oui, au pays de Descartes, convoquons la raison. Cogito ergo sum. Chacun est responsable de ses actes et doit en répondre. Ne renonçons cependant pas à disséquer la mécanique de cet embrigadement

sectaire, ni à déceler les insatisfactions qui le servent. Agir ainsi n'induit aucune atténuation de la gravité des crimes commis. Et quelles que soient les clameurs hypocrites ou affolées qu'elle soulève, cette décision d'explorer, de comprendre et de vaincre est inébranlable. »

Valls insiste à chaque intervention sur le « terrorisme islamiste » et le danger du « salafisme » ? Taubira reste prudente et renvoie à l'ONU le débat nécessaire mais complexe sur le choix des mots. « L'islam doit parvenir à se débarrasser de ce parasite encombrant et malfaisant. Et nous devons forger une épithète à ce terrorisme-là. » Le premier ministre lance, à l'Assemblée nationale : « Ne nous y trompons pas : le terrorisme a frappé la France, non pas pour ce qu'elle fait en Irak, en Syrie ou au Sahel, mais pour ce qu'elle est. » Taubira rétorque : « Impossible de croire ou de faire croire que nous n'avons rien à voir dans l'entropie envahissante. »

La semaine dernière, ces deux-là avaient déjà acté publiquement leur dispute. À la première qui avait justifié son départ du gouvernement en écrivant sur Twitter « parfois résister, c'est partir », le second avait répondu lors de ses vœux à la presse : « Résister, aujourd'hui, ce n'est pas proclamer, ce n'est pas faire des discours ; résister, c'est se confronter à la réalité du pays. » Et finalement, on continue de se demander comment Christiane Taubira a pu être la ministre de la justice de Manuel Valls pendant près de deux ans.

mediapart.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

II) Le gouvernement demande un «effort» pour pérenniser l'assurance chômage

Par AFP



Faire chuter les allocations des chômeurs n'est guère efficace pour réduire le chômage ; mais pour réduire la dette de l'assurance chômage, si. Photo Philippe Huguen.AFP

Dans un rapport, le gouvernement envisage des économies en actionnant trois leviers : le taux de contribution des salariés et des employeurs, la durée d'indemnisation et le niveau des allocations.

Un «effort raisonnable» est indispensable «à court terme» pour assurer la pérennité de l'assurance chômage, estime le gouvernement dans un rapport dont l'AFP a obtenu copie mardi, qui chiffre plusieurs pistes d'économies, à l'approche d'une renégociation des règles d'indemnisation par les partenaires sociaux. «En l'absence d'efforts raisonnables à court terme, la pérennité du régime d'assurance chômage pourrait être remise en cause», écrit le gouvernement dans le rapport transmis le 20 janvier à la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale.

Selon l'Unédic, gestionnaire du régime, la dette de l'assurance chômage devrait atteindre 29,4 milliards d'euros fin 2016, et même 35 milliards fin 2018. Et ce, malgré les économies permises par l'actuelle convention d'assurance chômage, chiffrées à 1,9 milliard d'euros entre 2014 et 2016 puis à 450 millions d'euros annuels en rythme de croisière. Des coupes encore insuffisantes, selon l'exécutif : «Un effort supplémentaire demeure indispensable afin de permettre le retour à une situation financière équilibrée», «seule à même de garantir la pérennité du régime et une

Le gouvernement ne donne toutefois pas d'objectif chiffré d'économies pour la future convention, que les partenaires sociaux doivent commencer à négocier autour du 20 février, pour une entrée en vigueur le 1er juillet prochain. Le ministre du Budget Christian Eckert tablait en octobre, devant l'Assemblée nationale, sur «800 millions de nouvelles économies dans le champ de l'assurance chômage», admettant toutefois que ce chiffre restait «à confirmer en fonction de l'évolution de la négociation». Dans son rapport, le gouvernement met en avant plusieurs «mesures susceptibles de contribuer à atteindre l'équilibre financier à moyen terme».

Jusqu'à 2 600 euros de perte par an pour 406 000 allocataires

Il chiffre - «dans une seule visée illustrative», assure-t-il - les économies envisageables en actionnant trois leviers : le taux de contribution des salariés et des employeurs, la durée d'indemnisation et le niveau des allocations. Par exemple, diminuer de 100 jours la durée maximale d'indemnisation pour tous les allocataires permettrait d'économiser 1,1 milliard d'euros. L'effort pèserait sur 406 000 allocataires, qui perdraient chacun 2 600 euros par an.

Autre exemple, passer à un ratio de 0,9 jour indemnisé pour un jour cotisé, au lieu de 1=1, ferait économiser 900 millions d'euros, répartis entre 947 000 allocataires (900 euros/personne). Concernant le niveau de l'allocation, abaisser le plancher d'indemnisation de 57% à 49% de l'ancien salaire brut rapporterait un milliard d'euros au régime, en affectant 1,28 million d'allocataires (800 euros/personne).

Le gouvernement appelle enfin les partenaires sociaux à respecter une série de «principes généraux» : «préserver la fonction protectrice» de l'assurance chômage, «favoriser la mobilité», «mieux protéger ceux qui ont une carrière professionnelle non linéaire», «soutenir le retour à l'emploi», encourager «l'emploi de qualité» et «rééquilibrer durablement les finances» du régime. La Cour des comptes a, elle aussi, appelé récemment les partenaires sociaux à «effectuer des choix pour garantir la pérennité» du régime, suggérant plusieurs pistes d'économies, dont une baisse des allocations ou de la durée d'indemnisation des seniors.

AFP



III) Uber et G7, la guerre des monstres

Claude Askolovitch - Journaliste



KENZO TRIBOUILLARD / AFP.

Le nouveau monde contre l'ancien? Non, deux empires fondés sur une excellence commerciale et le travail des autres, qui s'affrontent pour un marché bouillonnant.

Il a suffi d'un mail collectif pour que se dissipe l'escroquerie de la modernité, quand Uber a invité ses chauffeurs à manifester en ces termes guerriers:

«L'objectif clair des taxis est la disparition pure et simple des VTC. Qui sait quelle sera la réaction du gouvernement lorsque les taxis prendront de nouveau la France en otage? Pourquoi laisser 500 casseurs détruire votre carrière, votre entreprise, et ruiner votre famille?»

Il y avait, dans cette prose spontanée, une madeleine du capitalisme, l'écho des temps éternels, quand des patrons mobilisaient des ouvriers dociles contre l'ennemi, les rouges, les syndicats, les gouvernements, qui briseraient l'harmonie de la collaboration de classe et amèneraient la misère au travailleur honnête... Lisant Uber haranguant ses chauffeurs, on entendait les patrons de la chaussure de l'Anjou, croqués par Davodeau dans un livre d'une fine tendresse sur la classe ouvrière, Les mauvaises gens, qui envoyaient leurs ouvriers manifester contre la CFDT fauteuse de troubles; on entendait les syndicalistes jaunes des siècles précédent, briseurs de grève et pourfendeurs du socialisme, on rêvassait à l'amitié jadis du maître des forges Gaston Japy et de son ouvrier Pierre Biétry, unis pour que «l'ouvrier libre» devienne «l'associé» de son patron... Un siècle après, les mots changent et l'on parlera d'économie coopérative, d'entrepreneurs associés, de fraîches technologies

qui dynamitent les rapports de classe, mais enfin!

Mais enfin, ce sont les mêmes drôleries. Quand l'ouvrier est la piétaille du patron qui se dit son copain. Marche pour moi, camarade, moi qui suis ton destin, marche en croyant que l'ennemi t'en veut, en fait, tu ne défileras que pour mon profit, marche, exploité, pour moi qui t'exploite et te donne la vie...

Uber n'est pas le copain du chauffeur

Si Uber était le copain du chauffeur, si la plateforme était la grande soeur du plateformé, on l'aurait réalisé. Uber est une entreprise d'une finesse extrême, qui taxe le chauffeur en échange de son application, qui lui impose des tarifs récemment revus à la baisse, qui se défause sur lui de ses obligations sociales –rien à dire, c'est légal: entrepreneur individuel, le chauffeur Uber prend pour lui ses charges sociales et l'investissement matériel, s'endette pour acheter sa voiture et est à la merci de l'application souveraine.

L'ouvrier d'antan, salarié et propriété du patron, avait au moins le salaire garanti et une forme d'inclusion. La modernité est la plus cocasse des régressions, et de temps en temps, ça se voit. On aurait ouvert les yeux d'ailleurs, ça fait un moment qu'on l'aurait su... Aux Etats-Unis par exemple, les chauffeurs d'Uber se rebiffent, attaquent en justice, manifestent, pour obtenir de l'argent, des statuts et des droits. Et en France? On verra dans cette manifestation si Uber a des troupes, ou suffisamment d'obligés. Mais sur les forums (allez regarder celui-là), des chauffeurs renâclent, ne voulant pas devenir la chair à canon de leurs maîtres...

Ceci posé, Uber n'est pas sans arguments. Il y a dans son discours deux niveaux de langage. Cette espèce d'utopie libertarienne qui est la version californienne du capitalisme de papa: c'est la chanson entraînante du chauffeur libre et entrepreneur qui librement s'ubérise au profit du consommateur libre, et des sans-travail courageux peuvent enfin mordre à l'économie... Ce n'est que partiellement vrai, mais ce n'est pas totalement faux.

Et puis, on est en France, une charge contre les vieilles forteresses. Et ceci est plus sérieux. Quand on écoute un peu mieux Uber, on voit la véritable cible de la multinationale –non pas le taxi du coin, non pas le pouvoir, l'adversité est circonstancielle... Mais la G7, l'empire des taxis

Rousselet. G7, dont le monopole de fait (à Paris) en matière de transport individuel a été ébranlé par l'explosion des VTC et des plateformes. Là est l'ennemi, le vrai, et là est la dialectique.

Ordre régulé contre flibusterie

Uber est un monstre qui débarque. G7 est un monstre installé. Ce sont les mêmes, mais G7 est français, maîtrisant mieux les codes et les jeux de pouvoir, quand Uber se grise de son storytelling, croyant réellement être aujourd'hui et demain à la fois. «Nous sommes les voitures, les taxis sont les chevaux», disait à peu près Travis Kalanick, le grand patron d'Uber, à Emmanuel Macron, lors du dernier Davos? Blague, et vertige, s'il y croit. La technologie est une apparence. Uber et G7 sont les mêmes. Ils font le même boulot, transporter des individus d'un point à un autre et ramasser auprès des firmes des contrats d'exclusivité. Corrigeons: ils font le même boulot, organiser sans risque et pour un profit conséquent le travail des autres, donc transporter, etc...

Uber et G7 ont le même travail: ils mâquent, soyons vulgaires. Qui des taxis, qui des VTC. Ils exploitent à l'identique, rameutant des courses pour leur cheptel et affermant sa reconnaissance. Simple nuance: Uber ponctionne les courses à 20%, quand la G7 prélève une redevance, coquette, pour les chauffeurs qui choisissent d'être de sa firme. C'est plus sûr, mais moins dynamique. Pour le reste... Si les chauffeurs de Uber tirent la langue et s'épuisent, combien de chauffeurs de taxis s'usent la santé à rembourser les mises de fonds et la soulte? La sociologie peut varier –Uber organiserait les nouveaux venus du pays, jeunes de banlieue et barbus entrepreneurs, quand la G7 ferait rouler une France plus ancienne? Il y a aussi de cela, dans le match, mais c'est une circonstance.

La vérité est simple: deux empires fondés sur une excellence commerciale et le travail des autres s'affrontent pour un marché bouillonnant. La G7 plaide pour l'ordre régulé, il lui profite, et organise la guerre contre le flibustier Uber, qui recrute des conducteurs hors statut. Uber dénonce la rente et les verrous mis au marché, l'impossibilité de trouver de nouveaux chauffeurs, puisque l'Etat peine à organiser la profession. Bataille? En réalité, chaque monstre doit nourrir sa troupe d'obligés, espérer son soutien. Et crever l'autre pour subsister.

Régulièrement, Uber se dit prêt à accueillir les

chauffeurs de taxi sur sa plateforme. Entre deux courses de taxis, ils seraient VTC? L'idée a l'air anodine, elle est en fait diabolique. Si les taxis, hors leurs maraudes, se retrouvent alimentés par Uber, l'utilité même du vieux monde s'effondre: qui aura encore besoin de G7 si Uber pourvoit à tout? Ce qui est à toi, je te le prendrai, dit Uber. Tu sauteras avant, dit G7. Dit comme ça, c'est beaucoup plus sérieux que toutes les bisbilles sur la règle et le droit. C'est vieux comme le capitalisme, et encore avant, comme la simple loi de la nature.

Valls et Macron nous ont raconté quelque chose sur eux

Dans cette affaire, les politiques ont chanté des chansons, notamment l'utopie de la régulation, qui elle non plus ne nous rajeunit guère. Ils ont aussi raconté quelque chose sur eux: Manuel Valls et Emmanuel Macron, dont la rivalité est un marronnier durable, ont fait des choix antagonistes. Jusqu'à la semaine dernière, l'uberisation du monde n'avait pas meilleur avocat que Macron. Il plaisantait à Davos avec Travis Kalanick, lui suggérait de lui retirer une épine du pied en rachetant des licences de taxis en déshérence, l'autre l'envoyait promener, mais on était du même monde, du monde de demain... Macron en tenait pour les jeunes chauffeurs venus de l'exclusion pour la fin des rentes et la fraîcheur de la concurrence. Il fustigeait les violences des taxis. La semaine dernière, Macron avait franchi la ligne en reprenant l'idée d'Uber, d'ouvrir les plateformes de réservation des VTC aux taxis... C'était jeudi.

Le soir même, Valls recevait les taxis et balayait les projets de Macron. On n'allait pas résoudre la crise en ajoutant la concurrence à la concurrence, cette naïveté! Mais en traquant les fraudeurs au statut dans les rangs des VTC. L'ordre donc, et non pas la révolution libertarienne.. Dit autrement, et nonobstant leurs postures et leurs sincérités. Valls a choisi G7, Macron parle comme Uber. L'un protège l'ancien monstre, l'autre encourage le monstre nouveau. Ce sont les alternatives du socialisme réel, choisir son monstre. Les chauffeurs, VTC ou taxis confondus, sont les prétextes de cet invariant.



Claude Askolovitch - slate.fr

Les vrais salaires des chauffeurs de taxis

Marine Rabreau - lefigaro.fr



Crédits photo : ANNE-CHRISTINE POUJOLAT/AFP

LE SCAN ÉCO - Reçus ce mardi matin par le médiateur, les taxis déplorent une forte baisse de leur activité et de leurs revenus depuis l'arrivée des VTC sur le marché des transports de personnes. Mais, au fait, combien gagnent les chauffeurs de taxis?

Avec les VTC qui sont venus croquer une part du marché des taxis, les chauffeurs, reçus ce mardi matin par le médiateur Laurent GrandGuillaume, déplorent une forte baisse de leur activité, et donc de leurs revenus. Mais au fait, combien gagnent les chauffeurs de taxi? Comme dans beaucoup de professions, les salaires varient beaucoup selon que le métier est exercé en tant qu'artisan ou salarié, en ville ou à la campagne, plutôt le jour ou la nuit. Le point.

• 97% des chauffeurs de taxi sont indépendants

On compte environ 60.000 chauffeurs de taxi en France, dont environ 80 % sont artisans, 11% sont locataires, 6% sont des sociétaires de coopérative, et 3% seulement sont salariés.

- L'**artisan** possède une autorisation de stationnement, plus communément appelée licence de taxi, qu'il a reçue gratuitement de la mairie (délai d'attente jusqu'à 9 ou 10 ans) ou qu'il a achetée à un autre chauffeur de taxi. Sur ce marché parallèle, les prix des licences sont très variables, notamment selon le lieu d'achat, entre 40.000 et 300.000

Le **locataire** exploite un véhicule qui appartient à une société ayant une autorisation de stationnement. Le prix de la location dépend également de la ville où le chauffeur exerce et de son activité (environ 150 euros par jour à Paris). C'est un travailleur indépendant, qui engrange l'ensemble du chiffre d'affaires de son activité et paie la totalité des charges associées à son activité.

- Le **coopérateur** est aussi un travailleur indépendant. Il détient des parts sociales dans une coopérative, comme le groupement Gescop-Alpha Taxis.

- Le **salarié** est un employé d'une société privée, comme G7

ou Taxis Bleus pour les plus connus. Il perçoit un salaire fixe journalier et un pourcentage de la recette (généralement 30%).

Ainsi, presque tous les taxis sont des «non-salariés», ce qui implique qu'ils s'occupent eux-mêmes ou paient pour gérer les démarches comptables et administratives qui s'imposent, comme le calcul des recettes et les cotisations à verser. Ils ne bénéficient pas des garanties associées au salariat, comme le revenu minimum, les congés payés, les allocations chômage ou maladie par exemple.

• Entre 1400 et 3000 euros selon l'ancienneté et l'activité

Un taxi indépendant gagnait officiellement, en 2010, en moyenne 17.130 euros nets par an selon l'Insee, soit 1430 euros par mois. La médiane se situe quant à elle à 13.620 euros (1135 euros nets par mois). Cela signifie que la moitié des chauffeurs de taxis gagnent, selon les chiffres officiels, moins de 1135 euros nets, tandis que l'autre moitié gagne plus. C'est bien moins que les chiffres globaux: tous salariés du privé et du public confondus, la médiane des salaires atteint 1772 euros nets par mois (2202 euros nets pour la moyenne).

Ces moyennes et médianes cachent de fortes disparités selon le statut, l'ancienneté, et l'activité exercée par le chauffeur.

- Pour un **artisan**, le salaire de départ est porté à son minimum, car il faut rembourser la licence et le véhicule. Au bout d'une dizaine d'années, le temps moyen nécessaire pour que les crédits arrivent à échéance, les salaires peuvent plus confortablement monter vers les 3000 à 3500 euros nets par mois.

- En tant que **salarié**, un taxi peut envisager, en ville, un salaire moyen autour de 1600 à 1700 euros par mois.

- Pour un **locataire**, le salaire débute grosso modo au smic puis se stabilise autour des 1500 euros nets.

Ces chiffres sont des ordres de grandeur. Ils peuvent être gonflés par des heures de travail la nuit, les pourboires ou par une sectorisation de l'activité, par exemple dans le transport de malades ou d'enfants.

En effet, si les taxis indépendants gagnent, environ 31.500 euros bruts (avant versement des cotisations sociales) par an, ceux qui sont spécialisés dans les transports de malades, les taxi-ambulanciers, engrangent en moyenne environ 75.000 euros de résultat courant. Soit 6250 euros bruts, auxquels il faut enlever les charges.

• Des montants... déclarés

Tous ces chiffres sont les montants déclarés officiels. Mais, dans le secteur, il est bien connu qu'une partie des recettes, encaissées en argent liquide, n'est pas déclarée. En effet, encore aujourd'hui, il y a toujours une bonne partie de taxis qui ne prennent pas la carte bleue, malgré l'obligation qui

leur est faite depuis le 2 octobre 2015. Et les compteurs n'étant pas reliés, ils n'enregistrent pas les courses.

• Un chauffeur de VTC gagne-t-il plus?

Selon le site CIDJ spécialisé dans les fiches métiers, un chauffeur de VTC gagne entre 1800 et 2000 euros s'il est salarié, et peut réaliser jusqu'à 3000 euros de chiffre d'affaires en tant qu'auto-entrepreneur. Dans l'activité des VTC, contrairement à celle des taxis, toutes les transactions sont enregistrées, donc contrôlables, via le paiement par internet.

LAPRESSEENREVUE.EU

IV) Ouverture à Matignon du séminaire sur l'emploi avec les présidents de région

Manuel Valls a réuni les nouveaux présidents de région élus en décembre mardi matin à Matignon pour un séminaire sur l'emploi, avant une rencontre des élus avec François Hollande en milieu de journée à l'Elysée.

La réunion, qui a débuté peu après 10H00, a pour objectif de préparer la mise en oeuvre du plan d'urgence pour l'emploi annoncé le 18 janvier par le chef de l'Etat, d'établir "un calendrier de travail et une méthode", indique-t-on à Matignon.

Le gouvernement a besoin de la collaboration des régions, compétentes notamment en matière de formation et d'apprentissage, pour l'application de son plan. La mise en place des nouvelles régions, les contrats de plan Etat/Régions signés en 2015, le développement économique, et les moyens financiers des régions sont également au menu des discussions.

Manuel Valls a déjà rencontré séparément ces dernières semaines les présidents des nouveaux Conseils régionaux, majoritairement de droite depuis les élections régionales de décembre.

Dans le cadre du plan d'urgence, l'Etat doit dégager un milliard d'euros pour la formation de 500.000 chômeurs supplémentaires en 2016. Sa mise en oeuvre doit être "articulée de manière très

étroite avec les régions", souligne-t-on dans l'entourage du Premier ministre.

Les présidents de région s'estiment les mieux placés pour connaître les vrais besoins des entreprises dans ce domaine et souhaitent notamment que les régions soient "le seul pilote des politiques d'emploi et de formation".

Outre le Premier ministre et les présidents de région, pas moins de huit ministres doivent participer à cette rencontre à Matignon : Marylise Lebranchu (Décentralisation), Emmanuel Macron (Economie), Myriam El Khomri (Travail), Najat Vallaud-Belkacem (Education), Alain Vidalies (Transports), Christian Eckert (Budget), André Vallini (Réforme territoriale) et George Pau-Langevin (Outremer).

Dans une quinzaine de jours, une nouvelle réunion consacrée au plan emploi doit rassembler les présidents de régions et les partenaires sociaux autour de la ministre du Travail.

Parmi les 18 présidents de régions invités (13 de métropole, cinq d'outremer), seul Laurent Wauquiez (LR), le président d'Auvergne-Rhône Alpes, a annoncé lundi qu'il boycottait la réunion.

publicsenat.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

V) Déchéance : Fillon en passe de faire basculer son camp

Alors que le projet de révision constitutionnelle est étudié à partir de vendredi à l'Assemblée nationale, François Fillon et plusieurs députés ont fait part de leur opposition à la réforme lors d'une réunion de groupe, mardi au Palais Bourbon.



François Fillon peut-il faire basculer à lui seul le scrutin du Congrès? (Sipa press)

Lors de la réunion hebdomadaire du groupe Les Républicains à l'Assemblée nationale, mardi, le projet de révision constitutionnelle a dominé les débats.

Alors que le camp des "pour" restait encore majoritaire en début de semaine dernière, un basculement s'est opéré depuis mercredi, jour où le gouvernement a annoncé le retrait de la mention "binationaux" du volet "déchéance de nationalité ».

Les opposants à la réforme seraient désormais majoritaires au sein du principal parti d'opposition. Le poids du choix de Fillon auprès des élus

Selon un député présent au Palais Bourbon, la bascule a été officialisée mardi matin avec François Fillon. Lors de la réunion de groupe, l'ancien Premier ministre a pris la parole devant ses collègues pour dénoncer "l'enfumage" de la réforme, selon cette source interrogée par le JDD, qui ajoute : "Les 'pour la révision' sont en train de devenir minoritaires."

S'il est favorable à la déchéance de nationalité pour les terroristes, Fillon jugeait déjà, mercredi dernier sur RTL, que "la Constitution n'est pas un lieu où l'on met des symboles pour faire de la com'."

"François Fillon va emmener avec lui tous ses sympathisants, à commencer par nombre de sénateurs dont on parle peu", commente pour le JDD un autre participant de la réunion. La révision constitutionnelle débutera vendredi à l'Assemblée nationale. Chaque voix comptera, et celle de François Fillon risque de manquer. Officiellement, le groupe LR de l'Assemblée prendra position lors de sa réunion de mardi prochain. Mais si l'ancien locataire de Matignon réussit à faire échouer la révision constitutionnelle, cela pourrait lui être bénéfique politiquement, alors qu'il est toujours loin derrière **Alain Juppé et Nicolas Sarkozy** dans les sondages pour la primaire.

Gaël Vaillant - leJDD.fr



VI) Le néo-libéralisme est-il condamné par contumace ?

La crise contemporaine est généralement interprétée comme une conséquence de la doctrine dite "néo-libérale". Du taux de chômage aux flux migratoires, en passant par toutes sortes de désordres sécuritaires, la doctrine néo-libérale est continûment mise au banc des accusés au motif qu'elle a fourni le cadre idéologique d'une mondialisation supposée incontrôlable. Cette critique acerbe s'amplifie en présence du sentiment inique, sans lien apparent avec ladite doctrine, que les gouvernements ont tendance à faire ce pour quoi ils ne sont pas élus et ne pas faire ce pour quoi ils sont élus, comme s'ils avaient un agenda caché. Mais dans cette vision d'un monde résigné et désabusé, est-ce vraiment l'excès de libéralisme ou plutôt son absence qui est à blâmer? La question importe car la sortie de crise passe nécessairement par le renouveau d'une offre politique centrée sur un choix doctrinal clair. Pour se faire une idée plus précise de ce qu'est la doctrine néo-libérale, il convient d'en rappeler la genèse et la philosophie, ainsi que de clarifier son lien avec le libéralisme, le capitalisme et l'interventionnisme.

La genèse

Le néo-libéralisme a constitué une vision nouvelle du libéralisme énoncée pour la première fois en 1932 par l'économiste Allemand, d'influence socialiste, Alexander Rüstow. Ce courant de pensée a été porté distinctement par l'école de Fribourg en Europe continentale et par l'école de Chicago aux Etats-Unis. Cette doctrine, qui a fondé le modèle socio-économique de la RFA appelé 'économie sociale de marché', s'est propagée aux autres nations notamment à travers la construction européenne. Parallèlement, sa version étasunienne, plus débridée, a inspiré les modèles économiques de la plupart des pays développés et émergents à travers ses nombreux vecteurs que peuvent être des universités ou des institutions internationales. La filiation est donc clairement établie.

Néo-libéralisme vs. Libéralisme

Le néo-libéralisme (comme le Keynésianisme) est donc né dans un contexte de grave crise économique associée à des bouleversements politiques majeurs. Toute ressemblance avec l'actualité n'est que fortuite. Son ambition fut donc de créer un nouvel ordre économique et social, basé sur 'une économie libre et un Etat fort'. Il prend la forme de politiques publiques bien définies: fin du protectionnisme en partie responsable de la crise économique de l'entre-deux-guerres; banque centrale indépendante pour atteindre la stabilité monétaire; contrôle des cartels économiques et arrêt des subventions aux firmes par des deniers publics pour garantir une libre concurrence; décentralisation pour recentrer l'Etat sur ses fonctions régaliennes etc. A l'évidence, l'image véhiculée par le néo-libéralisme est négative puisqu'il est soupçonné de donner la priorité aux mécanismes de marché (production et distribution) par l'intermédiaire d'une main invisible dépolitisée puisqu'elle agit en lieu et place d'un Etat réduit à sa plus simple expression d'autorité de justice garante des contrats, c'est-à-dire de l'ordre social. Pourtant, le néo-libéralisme s'est créé contre le libéralisme du "laissez-faire" souvent jugé responsable de l'effondrement économique des années 30, ou du moins incapable de le résorber. Il s'est donc construit sur une redéfinition de la relation entre l'Etat et l'économie causant de facto un schisme au sein du libéralisme. Le principal reproche fait à la philosophie du laissez-faire est sa perception de l'économie comme une entité naturelle, auto-régulée et indépendante du pouvoir politique.

Contre cela, le néo-libéralisme européen prend la forme d'une troisième voie à mi-chemin entre le libéralisme et le socialisme, celle qui subordonne l'économie de marché au politique et non l'inverse.

(Néo-)Libéralisme vs. Capitalisme

Il est toutefois discutable que le (néo-)libéralisme soit seul à l'origine des crises économiques contemporaines dans la mesure où il n'est pas aisé de démontrer que le système économique ait été réellement libéral si l'on se réfère aux politiques protectionnistes ou interventionnistes. Mais ce que la plupart des honnêtes gens, y compris des intellectuels de renom, appellent libéralisme n'est, sans nul doute, rien d'autre que le capitalisme perçu comme le versant économique du libéralisme. Ce dernier est identifié comme ayant fourni la base intellectuelle au système capitaliste. Pourtant, le libéralisme ne peut être réduit au capitalisme. En effet, il correspond à une philosophie politique qui vise à émanciper l'individu en lui donnant plus de libertés (politiques et économiques), car c'est sous cette seule condition qu'un gouvernement peut être contraint à prendre des décisions qui s'alignent sur l'intérêt du pays. Autrement dit, la philosophie libérale vise à réduire progressivement la taille de l'État à mesure que le citoyen se responsabilise en étant plus libre, plus éduqué et plus informé. À l'inverse, le capitalisme correspond à un système dont la nature ontologique conduit exclusivement à la valorisation du capital. Autrement dit, il sert l'intérêt de l'actionnaire en priorité. Parmi les mesures non libérales mais capitalistes que l'on peut citer à titre d'illustration, il y a par exemple pour les firmes, les dispositifs de déduction des intérêts d'emprunts ou les aides pour reconstituer leurs marges, au passage souvent défendues par des économistes qui se prétendent d'influence Keynésienne. En somme, la doctrine néo-libérale n'est pas vraiment comptable des dérives du système capitaliste, lui-même souvent conduit par des régimes politiques contemporains bien définis (monarchies théocratiques, courant néo-conservateur etc.).

Néo-Libéralisme vs. Interventionnisme

Si la doctrine néo-libérale prône un État suffisamment fort pour être capable de réguler l'économie, elle n'est pas pour autant interventionniste, y compris en politique extérieure. L'interventionnisme a pu prendre plusieurs formes selon qu'il soit d'inspiration

Keynésienne, Socialiste ou autre. Il consiste pour un gouvernement à modifier l'équilibre naturel des forces en présence. A priori, cela procède d'une bonne intention, mais peut parfois induire des effets secondaires. Ainsi, une politique publique peut produire des bénéfices d'autant plus visibles qu'ils sont vantés par un gouvernement, mais concomitamment, provoquer des externalités négatives habilement cachées sous le tapis, comme si elles procédaient du pur hasard. Plus généralement, les politiques publiques puisent leurs inspirations dans plusieurs doctrines rendant peu traçable la relation entre une cause idéologique et sa conséquence pratique. Par exemple, en matière d'économie, on assiste généralement à une répartition idéologique des politiques publiques: Néo-libéralisme sur les questions micro-économiques (contrat de travail flexible, libre concurrence etc.) et Keynésianisme sur les questions macro-économiques (interventionnisme des gouvernements et des banques centrales etc.) ou même Socialisme (salaire minimum, autorisation administrative de licenciement etc.). Au final, il n'est pas si aisé de bien délimiter les frontières idéologiques des politiques publiques tant elles procèdent d'une superposition de mesures d'influences diverses. Pour cette raison, il convient d'être prudent avant de condamner (par contumace) la doctrine néo-libérale européenne sans jamais l'avoir réellement implémentée.

huffingtonpost.fr

A Suivre...
La Presse en Revue